

LE PROJET ÉOLIEN DU SAVERNAY

QUELLES SONT LES RETOMBÉES DU PROJET POUR LE TERRITOIRE ?

1. LES RETOMBÉES POUR LES COMMUNES

- Des indemnités annuelles pour l'utilisation et l'entretien des chemins, des parcelles d'implantation ainsi que pour les passages des câbles et les éventuels surplombs.
- Des retombées fiscales qui sont liées à l'exploitation du parc éolien (chiffres/an).

	TOTAL DES ESTIMATIONS
CERCY-LA-TOUR	15 000€
SAINT-GRATIEN-SAVIGNY	44 000€
ISENAY	38 000€
COMCOM	340 000€
DÉPARTEMENT	210 000€
RÉGION	29 000€
TOTAL	676 000€

2. LES MESURES COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT

EXEMPLE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Implantation d'une haie champêtre en bordure de route.



LES MESURES COMPENSATOIRES (OU MESURES ERC) :

« Dans le cas où un projet a un impact sur l'environnement, les maîtres d'ouvrage doivent prendre des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces éventuels impacts avec un objectif d'absence de perte nette, voire un gain écologique. » Loi sur la protection de la nature.

Les Bureaux d'Études Techniques préconisent les mesures compensatoires sur chaque projet éolien.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT :

Les mesures d'accompagnement sont complémentaires aux mesures compensatoires. Elles sont destinées à améliorer l'efficacité de ces dernières. Elles visent à apporter un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité ou de sensibilisation du public à la protection de l'environnement et à la transition énergétique. Ce sont principalement des travaux ou des ouvrages réalisés par l'exploitant du parc éolien. Par exemple, la restauration écologique d'un milieu naturel ou divers aménagements paysagers.

Nous avons co-construit avec vous, à travers les différents ateliers de concertation, les mesures d'accompagnement à mettre en place autour du projet éolien du Savernay.

EXEMPLE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Création d'un sentier pédestre « des éoliennes ».

